

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 17 juillet 2025**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipa l	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibératio n
11	11	09
Date de convocation	Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI. LUSINCHI Aimée, GRIMALDI D'ESDRA Denis.	
Date de convocation	Absents : ROSSI Antoine, SIMONI Simon Jean. Représentés : TOMASI Christelle.	
09 Juillet 2025		

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a accepté.

DCM-2025-07-97 : SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE CORTENAISE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier en date du 16 juin 2025, de l'UNION SPORTIVE CORTENAISE, sollicitant l'obtention d'une subvention.

Au regard du bilan et du dossier présenté, mais également du nombre important de jeunes Castirlais licenciés dans ce club le Conseil Municipal OUÏ M. le Maire et après en avoir délibéré décide par :

09 voix pour
00 voix contre
00 abstentions

D'accorder une subvention d'un montant de 500 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Le Maire
Jacques-André TOMASINI